



Conduite de productions maraîchères

Niveau 4 - RNCP 34740

Apprentissage

> Préparation à la vie active par une qualification professionnelle

Maraîcher, ouvrier maraîcher, chef de culture maraîchère, chef d'équipe en production maraîchère...

> Poursuite d'études

Spécificités de la formation

- ✔ Une **formation en alternance**
- ✔ Possibilité d'**individualisation de parcours**
- ✔ Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences (prise en charge possible de la **VAA**)
- ✔ Des **intervenants professionnels spécialisés**
- ✔ Des **équipements et matériels professionnels**
- ✔ Des **mises en situation professionnelles** sur des entreprises partenaires
- ✔ Une **exploitation horticole grandeur nature**

eap49.educagri.fr ←

La réussite se cultive ici.





Validation du diplôme

Le CS est délivré par le Ministère de l'Agriculture. Pour obtenir son diplôme, le candidat doit valider ces 3 unités capitalisables constitutives du diplôme.

En cas de non-réussite, il dispose d'un délai de 5 ans pour valider les UC non-obtenues.

Contenu de la formation

La formation est organisée en 3 unités de formation :

- **Assurer le pilotage technico-économique des productions maraîchères** : choix de conduite technique des productions, organisation des activités de production
- **Réaliser les interventions liées à la conduite des productions maraîchères** : ajustement du planning d'activités, organisation du travail, réalisation des interventions
- **Réaliser les opérations relatives à la transformation des productions maraîchères** : organisation de l'atelier de transformation, mise en oeuvre du process de transformation

> Modalités de formation

826 HEURES
de parcours complet
de formation réparties sur 25
semaines

12 SEMAINES
de stages en entreprise. Le reste
du parcours étant en centre.

Conditions d'admission et inscription

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus ou avoir 15 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée en formation (pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers)
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 minimum en lien avec la spécialisation
- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat du CFAA 49
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise
- Rentrée en septembre et sur demande
- Prise en charge des coûts de formation par les organismes financeurs de l'apprentissage



Des aides à l'hébergement, à la restauration et au premier équipement sont accordées par les organismes financeurs de l'apprentissage (OPCO).

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

→ lefrsne-angers-segre.fr